

FINANCES

OBJET

Liminaire CFDT - Comité technique ministériel

Madame la présidente,

Les agents des ministères économiques et financiers voient leurs conditions de travail se dégrader toujours plus. Les suppressions d'emplois, la réduction des budgets et les vastes restructurations sur l'ensemble des administrations des ministères économiques et financiers, démontrent l'instabilité et le recul du périmètre des missions de l'État. Ces réformes sont guidées par une vision budgétaire et libérale de l'action publique.

Douane

Concernant l'unification du recouvrement des sphères fiscales et sociales, nous n'avons pas d'information sur la remise du rapport Gardette programmée en juillet. La CFDT et la CFTC Finances demandent à ce que ce rapport soit communiqué aux organisations syndicales.

Concernant le mouvement d'unification du recouvrement de la sphère fiscale entre la Douane et la DGFiP, pouvez-vous nous apporter des précisions ?

La CFDT et la CFTC Finances se posent déjà de nombreuses questions sur la réelle faisabilité du projet. Si le recouvrement est effectué par la DGFiP, comment pourrions-nous assurer aisément les liaisons entre les deux services, s'agissant notamment des marchandises saisies, où la réactivité est souvent nécessaire pour les entreprises, où la jonction entre l'action pénale et fiscale est indispensable.

La CFDT et la CFTC Finances s'inquiètent également des projets de transfert de fiscalité. La technicité requise en matière de fiscalité énergétique, environnementale, sur les accises est indéniable, un transfert serait de nature à déstabiliser des secteurs clés de notre économie.

Si le recouvrement est effectué par la DGFiP, qui fera le contrôle ? Qui vérifiera la taxe de francisation des navires, la taxe intérieure de consommation (TIC) (liée à la production énergétique -TIPP, charbon électricité) ? Les services d'enquête des Douanes sont les mieux à même pour effectuer les opérations de contrôles. De même pour le droit annuel de francisation des navires et la TSVR.

En outre, il semblerait que la mission de sûreté soit remise en question. Pour la CFDT et la CFTC Finances, il y a une cohérence à ce que l'État continue d'assurer cette mission, notamment lorsqu'elle garantit la protection d'un ouvrage de plusieurs milliards d'euros (tunnel sous la Manche). La Douane fait la preuve de son efficacité tous les jours. La CFDT demande notamment à ce que les formations de maître de chien anti explosif perdure et en interne.

DGCCRF

La CFDT et la CFTC Finances constatent le lent mais inexorable dépècement de la DGCCRF, malgré toutes les assurances du ministre de l'Économie et des Finances. Trois exemples :

- Des transferts d'effectifs et d'emplois sont prévus dans des SG communs en Préfecture alors que la DGCCRF a déjà perdu ¼ de ses effectifs en 10 ans.
- La création d'une police de l'alimentation pilotée par le ministère de l'Agriculture est bien en route. C'est le constat d'échec des DDPP mais plutôt que d'en tirer les conclusions, la CCRF sera un peu plus affaiblie, dans un silence assourdissant de la part du ministère.
- L'économie mondiale, digitale, connaît une expansion énorme. Au lieu d'une implication forte de l'État pour protéger le consommateur, les moyens de la CCRF sont en baisse, contrairement aux arnaques.

Et ce n'est pas le plan stratégique créé à la va-vite qui va assurer le maintien des missions à la DGCCRF. Il risque d'avoir autant d'effet qu'un barrage contre le Pacifique.

Enfin, alors même que la DGCCRF ne souhaite plus recruter que des cadres A, elle ne leur assure pas des débouchés de carrière similaires aux autres directions qui disposent du grade d'inspecteur divisionnaire à la DGFIP ou encore d'inspecteur régional à la Douane.

Les agents de la DGCCRF malmenés depuis 10 ans ont besoin de la reconnaissance de leur ministère et cela passe par un nouveau projet pour cette administration. De même, la CFDT revendique une revalorisation indemnitaire et un grade débouché pour les A

INSEE

La CFDT et la CFTC demande que le chantier entamé à la hâte au sein de cette direction sur le temps de travail permette l'obtention de garanties supplémentaires pour les agents. Il doit en être de même pour toutes les discussions engagées sur ce sujet au sein des MEF. Délais de route, autorisations d'absence, les agents méritent un traitement commun, mais pas dans le sens où vous entendez aller !

Le mouvement dit des gilets jaunes a fait écho à l'abandon d'une partie de la population qui vit un sentiment de relégation spatiale. Le service public doit reconquérir les territoires perdus de la République et son accessibilité et sa proximité sont des enjeux majeurs notamment en terme démocratique.

Pour cela le ministère doit mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux, associatifs et il ne doit pas penser qu'au terme du Grand débat, la réponse ne peut être que verticale, accessoirement ajustée ici ou là. La carte des services publics qu'attendent nos concitoyens dépasse celle de chaque ministère et de chaque administration. Elle doit être la carte qui répond concrètement à l'ensemble des problèmes des usagers.

DGFIP

Géographie revisitée, déconcentration de proximité, nouveau réseau de proximité : trois expressions qui montrent bien la difficulté à qualifier précisément le projet ministériel de transformation du réseau de la DGFIP.

La CFDT et la CFTC Finances ne considèrent pas que la situation actuelle permette une réponse à la crise démocratique qui traverse notre pays laissant, sur le bord de la route, les exclus du numérique et les relégués territoriaux. La responsabilité incombe d'abord aux politiques qui ont supprimé des services publics de proximité pour des raisons budgétaires ces dernières décennies.

Un problème de méthode

Pour le ministre, le point de départ doit être la transformation profonde du réseau territorial de la DGFIP fin d'assurer sa dynamique de transformation. Belle tautologie ! Mais transformer

avec qui ? pour aller où ? Les agents et leurs représentants ne voient pas le sens positif de cette réforme.

Les territoires n'ont pas été pris en compte

Ces cartes d'implantation des services de la DGFIP n'ont pas été faites en concertation avec d'autres administrations ou services publics, ignorant les réalités sociales, économiques, techniques, culturelles et politiques des territoires.

Le gouvernement retient le principe d'une structure par canton. Mais le canton n'est rien d'autre qu'une circonscription électorale et n'est pas en tant que tel une réalité économique, sociale ou territoriale. Les multiples redécoupages depuis la Révolution en témoignent. Comment ont travaillé les « géographes de la DGFIP » ?

La « densification des points de contacts » masque mal la diminution des plages d'horaires d'accueil. **Il s'agit en fait d'une érosion des services publics.**

Dans sa circulaire du 1er juillet, le Premier ministre demande de pouvoir s'appuyer entre autres sur le réseau des trésoreries pour créer les maisons France Services. Combien de trésoreries seront proposées d'ici le 15 septembre pour faire partie de ce réseau alors même que votre projet est de les supprimer ?

La CFDT et la CFTC Finances condamnent cette cartographie des services publics où la DGFIP agit selon ses intérêts propres et néglige de fait la réponse globale à apporter à l'utilisateur.

Les besoins des usagers n'ont pas été pris en compte

Au contraire, le ministère aurait dû partir des besoins des usagers, des entreprises, des collectivités et des territoires comme le Canada l'a fait. A la place, la carte des suppressions de services et des créations des points de contacts de la DGFIP a été élaborée à partir de celle du revenu fiscal de référence (RFR), de la densité de population et des transports.

La géographie, on ne la revisite pas. Au mieux, en cette période de rattrapage du baccalauréat, on la révise.

La proximité des services publics est une attente légitime et une condition de l'égalité entre les citoyens. Le projet de la DGFIP prévoit qu'aucun usager ne soit pas plus éloigné de trente minutes d'un point d'accueil. Or, il faudrait qu'il existe une maison de services au public dans un rayon de 10 kms de n'importe quelle habitation (métropole et outre-mer) pour rendre une accessibilité réelle aux services publics.

La présence d'agents des Finances publiques est le corollaire d'un service de qualité. Les agents des finances publiques sont des techniciens confirmés qui ont suivi une scolarité dans une école professionnelle et/ou ont acquis leurs connaissances au terme de nombreuses années d'expérience. Le gouvernement entend s'inspirer de Service Canada avec France Service. Mais il n'y aura pas des agents des Finances publiques dans toutes les MSAP et les agents d'accueil au sein de celles-ci ne seront pas formés au même niveau qu'au Canada.

Plutôt que de s'inspirer des exemples étrangers, le gouvernement les copie mal. Plutôt que de vouloir faire des économies à tout prix, il faut savoir d'abord investir.

Les conséquences de cette réforme ne sont pas prises en compte

Dans sa lettre du 9 mai aux secrétaires généraux de la DGFIP, le ministre écrit que « *la dynamique de transformation de la DGFIP doit passer par une transformation profonde ...des modalités d'exercice de ses métiers* » (lettre du 9 mai 2019)

Quand une administration veut à ce point transformer les métiers, elle doit avoir une démarche stratégique pour anticiper les besoins. À défaut de co-construire la démarche avec les représentants du personnel, la CFDT et la CFTC Finances demandent, comme le prévoit l'article 34 du décret 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques, à prendre connaissance des informations sur le volet GPEEC de la DGFIP.

Comme le prévoit ce même article, la CFDT et la CFTC Finances saisissent le CHSCT ministériel sur l'étude d'impact de ce projet national important. Il est anormal que ce projet ne respecte

pas au minimum les textes au regard du dialogue social : pas de CT, pas de CHSCT pour un projet d'importance, alors même que la mesure de l'impact RH et sur les conditions de travail est essentiel.

Cette étude d'impact devra notamment évaluer le volume d'emplois concernés, la structure ou la localisation des transferts d'emplois, l'augmentation des temps de trajets, l'organisation du travail, les compétences attendues, l'impact sur les conditions de vie et le bilan carbone de la réforme.

Bref, c'est le sens, la conduite, l'accompagnement et l'adhésion de ce projet qui font défaut et qui inquiètent les personnels.

La CFDT et la CFTC Finances ne rejettent pas les progrès que peut apporter le numérique. Rappelons-nous qu'il y a trente ans, c'étaient les agents et leurs représentants qui réclamaient la modernisation des ministères économiques et financiers !

Mais si les interfaces numériques sont utiles, elles ne peuvent pas remplacer en proximité la présence physique et l'accompagnement des usagers, individus, entreprises et collectivités locales. C'est pourquoi la CFDT et la CFTC Finances revendiquent l'arrêt des fermetures de lieux d'accueil du public mais aussi le développement de points d'accueils physiques accessibles à chacun quel que soit son lieu de résidence.

Denis Grégoire
Stéphane Marseille